



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Genre et migration en Mauritanie : étude socio-politique

Zekeria Ahmed Salem

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/72

Série sur genre et migration
Module Socio-politique



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur genre et migration
module socio-politique
CARIM-AS 2010/72

**Genre et migration en Mauritanie :
étude socio-politique**

Zekeria Ahmed Salem
Professeur, Université de Nouakchott

Cette publication fait partie d'une série de publications sur genre et migration préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "Genre et migration dans les pays de l'Afrique subsaharienne et au Sud et à l'Est de la Méditerranée" (18-19 octobre 2010).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours de l'hiver 2011, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur genre et migration est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.carim.org/ql/GenreEtMigration>

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales

Centre Robert Schuman

Institut universitaire européen (IUE)

Convento

Via delle Fontanelle 19

50014 San Domenico di Fiesole

Italie

Tél: +39 055 46 85 878

Fax: + 39 055 46 85 755

Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La migration a longtemps été perçue comme un phénomène essentiellement masculin, alors que la moitié, au moins, des migrants actuels sont des femmes. Cela s'explique par les mutations socio-économiques des sociétés d'origine, notamment la « promotion » des femmes, et par les politiques de regroupement familial dans les pays d'accueil. Dans ces derniers, de nombreuses études et des politiques spécifiques visent les femmes immigrées, alors que les pays de départ sont caractérisés par le manque de données et l'absence de politique dans ce domaine. En Mauritanie, notamment, la question migratoire n'est devenue un enjeu politique que récemment.

Cette note de synthèse explore les aspects sociopolitiques de la migration des femmes de, vers et à travers la Mauritanie. Après un bref rappel contextuel, elle aborde les causes et les formes de la mobilité des femmes mauritaniennes, puis les politiques menées dans ce domaine. Dans un deuxième temps, elle traite des migrations féminines en Mauritanie, de « transit » et de travail. En conclusion, les recommandations visent à prévenir les nombreuses inégalités, discriminations et abus liés au genre parmi les migrants.

Abstract

Gender and Migration in Mauritania : a socio-political study

Migration has been usually perceived as a masculine phenomenon, though half of migrants, at least, are women today. This can be explained by social and economic changes in the countries of departure, in particular female advancement, and by the policies of family reunification in the countries of destination. While many studies and public policies deal with women migrants in destination countries, origin countries are characterized by a lack of data and a lack of policies on this issue. In Mauritania, in particular, migration has become a political issue only recently.

This note deals with the socio-political aspects of female migration from, through, and to Mauritania. After a brief contextual introduction, it focuses, first, on the causes and the patterns of Mauritanian women's mobility, and the policies related to this phenomenon. Second, it addresses women's migration to Mauritania, both transit and labor migration. This paper concludes with recommendations aimed at preventing gender discrimination and abuses of migrants.

Introduction

La migration a longtemps été perçue comme un phénomène concernant surtout de jeunes hommes en partance pour l'étranger à la recherche d'un travail. Pourtant, la migration ne peut plus être considérée comme un phénomène essentiellement masculin puisque près de la moitié des migrants sont aujourd'hui des femmes. Cette évolution s'explique notamment par les mutations socio-économiques qui affectent les sociétés d'origine des migrantes, en termes de *promotion* et d'*autonomisation* des femmes qui émigrent désormais de leur propre initiative. Cette évolution s'explique également par la politique en faveur du regroupement familial dans les pays de destination.

Au sein de ces derniers, les analyses de nombreuses études traitent des femmes immigrées et, plus précisément, des causes de la migration ou des processus d'intégration. De plus, dans les pays européens, les politiques publiques intègrent généralement la dimension du genre et les départements en charge de l'immigration mettent en place des programmes ciblant les femmes.

Par contre, dans les pays du SEM et de l'ASS, la relation entre la migration et le genre souffre d'un manque de donnée et d'étude, et les gouvernements ne considèrent pas cette question comme une priorité. En Mauritanie, où la question migratoire n'est devenue un enjeu politique que récemment, ce manque de source et ce désintérêt des pouvoirs publics sont particulièrement frappants.

L'objet de la présente note de synthèse est d'explorer les aspects sociopolitiques de la migration des femmes de, vers et à travers la Mauritanie. Après avoir rappelé brièvement le contexte politique de la question migratoire, nous tenterons de déterminer les causes et les formes de la mobilité des femmes mauritaniennes, ainsi que la politique nationale suivie en la matière, et les éventuels partenariats avec la société civile et/ou les organisations internationales. Nous aborderons, ensuite, la question des migrations féminines en Mauritanie, de « transit » ou en situation d'immigration, afin d'identifier le profil et la situation de ces femmes, ainsi que les modes de gestion de leur présence par les autorités mauritaniennes. Enfin, nous proposerons des recommandations politiques visant à prévenir les nombreuses inégalités, discriminations et abus liés au genre chez les populations en migration.

UN CONTEXTE SPECIFIQUE

En Mauritanie, plus encore qu'ailleurs, la dimension *genre* est indéniablement le point aveugle des politiques de gestion de la migration. En effet, l'inscription de la question migratoire sur l'agenda public mauritanien est, en grande partie, le résultat de pressions extérieures, plutôt que l'aboutissement d'un processus politique interne. Il n'y a pas eu, pendant longtemps, de volonté politique, constante et déterminée, de définir et de mettre en œuvre une politique spécifique et énergique pour gérer les mobilités, contrôler des frontières et réguler les mouvements de population. De même, aucun effort n'a été mené pour distinguer les spécificités des questions de l'accueil de la main-d'œuvre étrangère, du suivi des communautés nationales vivant à l'étranger, et du contrôle des migrations de transit vers l'Europe - sachant que la Mauritanie est située au carrefour de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

Depuis une décennie, dans le contexte de l'attention portée aux migrations irrégulières par la « voie mauritanienne », ces questions ont été placées au centre du débat public et de l'action gouvernementale. Cette dynamique, que nous avons largement analysée précédemment¹, explique également le peu d'intérêt porté à la dimension féminine des migrations de, vers et à travers la Mauritanie.

¹ Voir les précédentes Notes d'analyse et de synthèse sur la Mauritanie (module sociopolitique) : Ali Bensaad, « L'irrégularité de l'immigration en Mauritanie : une appréhension nouvelle, conséquences d'enjeux migratoires externes », CARIM, 2008 ; Zekeria Ahmed Salem, « La migration irrégulière en Mauritanie : aspects sociopolitiques », CARIM, 2010.

Les Mauritaniennes et l'émigration

Les migrantes mauritaniennes sont peu connues, et les informations disponibles sont rares et incomplètes. Les statistiques officielles n'en font pas systématiquement état, à l'exception des étudiantes à l'étranger qui représentent 11,4 % des 4 000 étudiants mauritaniens à l'étranger². Notons, d'ailleurs, que ce pourcentage n'est pas significatif, face à la progression considérable du taux de scolarisation des filles, qui serait proche de 90 % selon les données officielles. En effet, de manière générale, les étudiants mauritaniens à l'étranger appartiennent à une minorité privilégiée : soit en raison des ressources de leurs familles, soit grâce à leurs performances scolaires exceptionnelles.

La recherche d'un emploi à l'étranger n'est pas répandue parmi les femmes mauritaniennes. La presse locale et nationale n'évoque pas la migration autonome des femmes, alors même qu'elle fournit d'amples informations : d'une part, sur les communautés mauritaniennes à l'étranger ; d'autre part, sur le sort des femmes immigrées en Mauritanie. Jusqu'à une période récente, la femme mauritanienne voyageait peu.

Toutefois, dernièrement, l'émigration des femmes mauritaniennes a évolué, mais de façon différenciée suivant l'ethnicité. D'une part, les femmes négro-mauritaniennes se dirigent principalement vers l'Europe où, après avoir rejoint leur mari ou un membre de leur famille, elles construisent parfois leur propre parcours professionnel, notamment en pratiquant le commerce avec leur pays d'origine. D'autre part, les femmes arabo-berbères ont tendance à migrer vers le Maghreb ou les pays du Golfe, pour des raisons linguistiques et en raison de l'importance de la diaspora arabo-berbère mauritanienne dans ces pays, au sein de laquelle elles cherchent souvent à développer des services spécifiques, en particulier la restauration informelle, la vente de vêtements traditionnels et l'esthétique féminine. Nombreuses sont celles qui partent de leur propre initiative, et beaucoup espèrent se marier avec un homme fortuné dans le Golfe, mais certaines sombrent dans la prostitution, comme nous le verrons.

La mobilité féminine et le commerce transfrontalier, davantage que l'émigration définitive, sont l'objet d'un nombre conséquent d'études. Par exemple, plusieurs recherches sociologiques et anthropologiques s'intéressent à la réputation de commerçantes *au long cours* des femmes mauritaniennes³. Ces travaux analysent les activités dans le cadre de réseaux transnationaux, entre l'Asie et le Golfe notamment.

Toutefois, la présence durable des femmes mauritaniennes à l'étranger obéit, principalement, à la logique classique du regroupement familial, qu'il s'agisse de l'Afrique, du monde arabe ou de l'Europe et des États-Unis.

Mobilités féminines, de gré ou de force : mariages arrangés, mariages forcés et traite

Les mariages arrangés, les mariages forcés et la traite sont des phénomènes distincts, mais ils ont en commun de concerner les femmes. Pourtant, comme nous le verrons, il n'existe pas, en Mauritanie, de politique spécifique et d'instruments adaptés à ces formes de migrations féminines, volontaires ou forcées.

Dans certains cas, les migrations féminines relèvent en partie de la migration forcée et en partie de la migration volontaire. En effet, des familles, des collectivités ou des individus instrumentalisent les

² Selon les chiffres recueillis par Sidna Mohamed Saleh, « Mauritanie : Migration hautement qualifiée », CARIM, Notes d'analyse et de synthèse 2010/36, p. 4.

³ Céline Lesourd, « Au bonheur des dames. Femmes d'affaires mauritaniennes de nos jours », Thèse de Doctorat en Anthropologie sociale, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, pp. 185-208. Du même auteur : « Capital Beauté. De quelques riches femmes maures », *Politique africaine*, n° 107, 2007, pp. 63-80 ; « Routes commerçantes. Itinéraires de femmes. De quelques 'big women' mauritaniennes d'hier et d'aujourd'hui » in M. Cheikh et M. Perladi (ed.), *Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée*, Casablanca, Le Fennec, 2009. Gisèle Simard, *Petites commerçantes de Mauritanie : Voiles, Perles et Henné*, Paris, Karthala, 1996.

femmes migrantes, qui sont utilisées comme un *canal* pour alimenter les réseaux migratoires. Par exemple, dans les pays d'accueil occidentaux, des immigrées de la seconde génération sont associées contre leur gré à des stratégies sociales de mobilité, comme l'explique Ali Bensaâd :

« Ainsi en est-il des nouvelles stratégies matrimoniales : alors que les migrants mauritaniens étaient connus pour migrer seuls, "assignés dans des foyers" pour dégager des ressources au profit de la communauté qui les contrôle, ils multiplient depuis peu les mariages avec les femmes issues de l'émigration et les regroupements familiaux pour permettre ainsi à des jeunes hommes de migrer »⁴.

A cet égard, les abus seraient de plus en plus graves, si l'on en juge par les témoignages de première main désormais disponibles. En effet, selon les rapports d'ONG des droits de l'homme, et les témoignages de leaders de la diaspora mauritanienne en Arabie Saoudite, la situation des migrantes mauritaniennes dans ce pays est alarmante. La communauté maure dans les lieux saints de l'Islam compte plus de 4 000 résidents permanents, dont un nombre important de femmes, venues dans le cadre du regroupement familial, ainsi qu'un nombre indéterminé d'individus « sans papiers », souvent des pèlerins qui restent jusqu'au prochain pèlerinage l'année suivante. Dans ce contexte, des filières de prostitution existent entre les deux pays, certaines sont déjà constituées et d'autres se développent, comme le dénonce le rapport du Groupe des ONG nationales pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en Mauritanie :

« La Mauritanie a adopté en 2003 la loi portant répression de la traite des personnes. Le Code du travail, adopté en 2004, incrimine le travail forcé. La prostitution est interdite par le Code pénal. Cependant, cet arsenal juridique, subséquent à la ratification de la CEDEF par la Mauritanie, ne contient aucune disposition particulière servant à protéger la femme contre le trafic, l'exploitation et la prostitution. Dans la pratique, il existe de nombreux cas de traite des femmes, comme celui des jeunes filles maures (entre 12 et 18 ans) en direction de l'Arabie saoudite où elles sont mariées de force à des nationaux. Ce phénomène touche près de 5000 jeunes filles et regroupe plusieurs intervenants : fonctionnaires de police (pour les passeports), voyagistes (qui prêtent les billets à des prix prohibitifs), marieuses (installées en Arabie saoudite) »⁵.

Ces accusations, précises, même si les chiffres avancés sont difficiles à vérifier, sont confirmées par d'autres sources. Le chef de la communauté mauritanienne de La Mecque, Al-Hajj Ould Mahjoub, a déploré dans la presse mauritanienne l'existence de ce trafic, sans toutefois fournir de chiffres. Il considère que ce phénomène est l'un des problèmes majeurs auquel sont confrontées les femmes mauritaniennes en Arabie Saoudite. Il précise avoir essayé, sans succès, d'alerter les autorités. Il ajoute que ces femmes sont emmenées en Arabie Saoudite pour se prostituer ou pour être des « mariées temporaires ». Il précise que ce type de mariages, arrangés entre des jeunes femmes mauritaniennes et des maris « provisoires » saoudiens par des intermédiaires peu scrupuleux, soulève des problèmes légaux avec les autorités saoudiennes et des problèmes sociaux, en particulier dans le cas où ces jeunes femmes tombent enceintes. Il considère que ces mariages dissimulent des réseaux de traite et de prostitution, et juge finalement la situation comme alarmante⁶.

Enfin, l'Association des Femmes Chefs de Ménages (AFCM), à Nouakchott, dirigée par Aminetou Mint el-Mokhtar, a attiré l'attention des médias et du public sur l'ampleur de ce phénomène en annonçant à la presse en avril 2010 que l'Arabie Saoudite a expulsé une dizaine de Mauritaniennes âgées de 15 et 16 ans lesquelles avaient été « *découvertes dans une maison close, appartenant à un*

⁴ Ali Bensaad, « Mauritanie : la dimension politique et sociale des migrations », dans Philippe Fargues (dir.), *Migrations méditerranéennes 2008-2009*, Florence, CARIM, octobre 2009, p. 20.

⁵ Groupe des ONG nationales pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CEDEF en Mauritanie, *Rapport alternatif des ONG sur la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, UNIFEM, Nouakchott, mars 2007, pp. 22-23.

⁶ Interview diffusée par le site arabophone basé à Nouakchott *al-Akhbar.info*, consulté le 21 juillet 2010.

réseau spécialisé dans le commerce charnel »⁷. Selon Aminetou Mint el-Mokhtar, les autorités saoudiennes se sont déjà plaintes de l'existence des réseaux criminels qui profitent de la pauvreté de certaines familles mauritaniennes, et qui pratiquent la traite des jeunes filles. De plus, selon l'AFCE, 72 jeunes filles mauritaniennes victimes de ce trafic seraient détenues dans les prisons saoudiennes. Toutefois, l'appel d'Aminetou Mint el-Mokhtar n'a pas été entendu par les autorités mauritaniennes qui, à ce jour, n'ont pas encore réagi afin de démanteler ces réseaux.

Comme nous venons de le voir, la migration représente parfois pour les femmes une forme d'exploitation, directe ou indirecte, car leur déplacement, même volontaire, peut être instrumentalisé au bénéfice des intérêts de la famille, de la collectivité ou d'individus. Notre connaissance de ce phénomène est limitée, mais le cas de l'Arabie Saoudite semble paradigmatique, en raison de la présence d'une diaspora mauritanienne importante.

Absence de politique en matière d'émigration

La Mauritanie n'a pas mis en place de mécanismes opératoires, bilatéraux ou multilatéraux, engageant les pays d'accueil à protéger les ressortissants mauritaniens, qu'il s'agisse d'émigrés ou de réfugiés.

Tout d'abord, il est important de rappeler que les conflits ethniques qu'a connus la Mauritanie à la fin des années 1980 ont occasionné l'expulsion de près de 100 000 Mauritaniens vers le Mali et le Sénégal. Ces expulsions concernaient généralement des familles entières, dont un grand nombre de femmes, même si le genre n'apparaît pas dans les statistiques disponibles. L'Etat mauritanien a longtemps refusé de reconnaître ses propres ressortissants, expulsés en 1989, jusqu'à la signature de l'accord tripartite (Mauritanie-Sénégal-HCR) en 2007, qui a marqué le début du rapatriement des réfugiés mauritaniens au Sénégal. Notons, toutefois, que cet accord ne comporte aucune section relative aux femmes et que les données relatives au rapatriement de ces réfugiés ne fournissent aucune information sur le genre. Encore une fois, les autorités n'ont pas accordé d'attention particulière aux femmes, malgré leur vulnérabilité, et n'ont pas mis en place de dispositif spécifique à leur endroit.

Par ailleurs, les politiques relatives à l'émigration de travail ne comportent pas de programme au sujet de la migration circulaire ou temporaire des femmes, comme c'est le cas au Maroc par exemple. En effet, la seule convention de ce type, entre la Mauritanie et l'Espagne, ne contient aucune mesure relative au genre des candidats. Selon nos sources, aucune femme n'aurait émigré dans le cadre de cet accord, mais cette information n'est pas confirmée, car nous n'avons pas pu nous procurer les statistiques officielles à ce sujet, ou obtenir de confirmation auprès de l'administration mauritanienne.

Enfin, il n'existe pas de mécanisme bilatéral ou multilatéral visant à faciliter le retour et l'intégration des émigrés mauritaniens. Notons, à cet égard, que des services de réinsertion qui avaient été mis en place pour accueillir les réfugiés mauritaniens, expulsés vers le Sénégal en mai 1989, ont cessé d'être opérationnels dès le début des années 1990. De même, il n'existe pas de structure pour accueillir les migrants irréguliers mauritaniens expulsés d'Angola⁸. En effet, le gouvernement organise généralement dans l'urgence l'accueil de ces migrants expulsés, qui sont appelés des « déguerpis », avec l'idée que ces derniers se dispersent dans le pays. La communication gouvernementale se contente, le plus souvent, d'en appeler à la solidarité informelle sur la base des structures familiales, ethniques ou tribales, qui sont censées prendre en charge « naturellement » les migrants irréguliers expulsés. Dans ces conditions, aucune attention particulière n'est portée aux femmes migrantes.

Il n'existe donc pas, en Mauritanie, de politiques spécifiques s'adressant aux femmes migrantes. En effet, cette question reste marginale dans le débat public, à l'exception des plaidoyers des ONG

⁷ www.cridem.org, consulté le 10 avril 2010.

⁸ Avec le boom pétrolier dans les années 1990 et la fin de la guerre civile, l'Angola est devenu un « Eldorado » pour les populations des pays du Sahel. En raison de l'augmentation considérable du nombre de migrants irréguliers, l'Angola procède régulièrement à l'expulsion de ressortissants africains, notamment mauritaniens.

précitées, dont le message est d'ailleurs rarement entendu par les autorités. Les migrations féminines volontaires sont mal documentées et, même s'il semble que ce phénomène soit limité, cela explique que le gouvernement les ignore et que l'émigration des femmes ne soit pas considérée comme un problème important qui nécessiterait une réponse institutionnelle. Il n'existe donc aucun programme gouvernemental pour recevoir et traiter les plaintes et les réclamations éventuelles des femmes migrantes, ou pour analyser et répondre aux causes de ce phénomène. Finalement, de manière plus générale, le gouvernement mauritanien ne porte pas d'attention particulière aux communautés nationales vivant à l'étranger, à l'exception des procédures administratives consulaires.

Femmes migrantes en Mauritanie

Il est communément admis que la Mauritanie accueille un nombre significatif de femmes en provenance d'Afrique subsaharienne dont la présence dans l'espace public est, en effet, manifeste. Toutefois, comme le remarque une étude récente du BIT, « *les travailleuses migrantes en provenance d'Afrique de l'Ouest sont nombreuses à atteindre la Mauritanie et le Maghreb, mais leur situation est peu documentée.* »⁹. De plus, la présence de ces femmes a connu des évolutions importantes, comme nous l'expliquerons.

Plusieurs enquêtes offrent un aperçu de la présence des femmes étrangères en Mauritanie. L'enquête sur la main-d'œuvre étrangère (EMOE), réalisée par la Direction de l'Emploi, en 2007/2008, à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso, apporte des informations intéressantes à ce sujet¹⁰. Selon cette enquête, la population étrangère est composée à hauteur de 56 % d'hommes, mais ce taux varie à hauteur de 65 % à Nouadhibou, de 52 % à Rosso et de 55 % à Nouakchott. Selon une autre enquête statistique, réalisée en 2010, auprès d'un échantillon de 1 000 ménages immigrés en Mauritanie, le pourcentage d'hommes et de femmes est respectivement de 51.6 % et 48.4 %¹¹. Quoi qu'il en soit, les proportions sont très voisines. Toutefois, la comparaison entre la première de ces enquêtes et les données issues du Recensement général montre que la proportion d'hommes et de femmes peut connaître des évolutions importantes au cours du temps : par exemple, en 2000, à Rosso, sur la Vallée du fleuve Sénégal, le pourcentage de femmes étrangères était plus élevé qu'en 2005, dépassant même le pourcentage d'hommes, certainement en raison de la présence, à ce moment, d'un nombre important de femmes sénégalaises, qui traversent aisément la frontière.

Sénégalaises : un cas d'école

L'exemple des femmes sénégalaises en Mauritanie est très intéressant. En effet, selon l'enquête EMOE, ces dernières représentent 57 % du total des Sénégalais en Mauritanie¹².

Laurence Marfaing décrit ces femmes et leurs activités économiques :

« En Mauritanie, les femmes travaillent souvent comme employées de maison, domestiques, bonnes d'enfants. Beaucoup suivent un membre de la famille, époux ou frère, sont intégrées dans la société des migrants saisonniers ou internationaux pour faire la cuisine, s'occuper du linge et du quotidien. Beaucoup finissent cependant par rentabiliser leurs activités en vendant des plats cuisinés, des jus de fruits maison dans les quartiers des étrangers. Dans les villes mauritaniennes

⁹ Agathe Kéméalo M. Télou, « Conditions de vie et de travail des femmes et hommes migrant(e)s d'Afrique de l'Ouest en Mauritanie », Genève, *Bureau international du Travail*, avril 2009, p. 8.

¹⁰ Ministère de l'Emploi, de la Réinsertion et de la Formation professionnelle, Direction de l'Emploi, *Etude sur la situation de la Main-d'œuvre étrangère en Mauritanie*, Nouakchott, mai 2007.

¹¹ Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration-Organisation Internationale du Travail, *Enquête sur la migration de main-d'œuvre étrangère en Mauritanie*, Nouakchott, Bureau d'Etude BESTAT, mai 2010, p. 10.

¹² Ministère de l'Emploi, de la Réinsertion et de la Formation professionnelle, Direction de l'Emploi, *idem*, p. 13.

elles sont nombreuses, petites vendeuses, qui ont installé leurs étales sur les bas-côtés des rues ou vendant leurs marchandises comme marchandes ambulantes. Cependant, et plus nombreuses sans doute, sont celles qui sont intégrées dans des réseaux de commerce faisant de cet espace sénégal-mauritanien, le leur [...]. Pour les commerçantes de proximité qui veulent travailler à l'international, la Mauritanie représente la première étape dans l'internationalisation de leurs activités. Effectivement, elle est la première station dans l'élargissement concentrique des stratégies d'accumulation et d'investissements »¹³.

La circulation entre le Sénégal et la Mauritanie étant libre, les tentatives de la part de l'administration mauritanienne, ou sénégalaise, d'encadrer et de réglementer l'entrée et le séjour de ces migrantes sont récentes et sommaires, se limitant principalement à l'inscription de ces femmes dans leur consulat. De plus, ces dernières travaillent pour la plupart dans le secteur informel, et les administrations de leur pays d'origine ou d'accueil ne peuvent, ni semble vouloir, contrôler leurs conditions d'emploi.

Toutefois, des cas de maltraitance, d'injustice et d'abus ont été portés sur la place publique à plusieurs reprises par des femmes sénégalaises, en particulier les employées de maison. En effet, ces dernières se sont progressivement organisées et se sont affiliées à des syndicats mauritaniens afin de mener des actions de protestation, comme le montre l'article suivant qui tente d'attirer l'attention des autorités sénégalaises sur les conditions de vie de ces femmes :

« Les femmes de ménage sénégalaises établies en Mauritanie sont descendues dans la rue, à l'occasion de la fête du Travail pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail. (...) Réunies par le Centre pour la migration, une cellule de la Confédération générale des travailleurs de la Mauritanie (CGTM), elles n'y sont pas allées de main morte pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail. La présidente de l'association Thioro Gningue a fait étalage de leurs mauvaises conditions de travail (...) 'La CGTM est une centrale syndicale qui aide les travailleurs migrants, surtout les domestiques, cause pour laquelle, on a décidé de rallier le syndicat', renchérit-elle. (...). Criant leur désespoir, ces Sénégalaises tendent la main au président Abdoulaye Wade. 'Il faut dire au président Abdoulaye Wade de nous aider, car il semble avoir oublié les ressortissants sénégalais de Mauritanie. (...) Il offre des terrains aux ressortissants sénégalais vivant en Italie et en Espagne, pourquoi pas à nous', dénoncent-elles.»

Parmi ces femmes, il semble que le nombre de jeunes filles soit important, bien que les statistiques disponibles ne permettent pas de confirmer cette affirmation. En effet, ces jeunes filles sont généralement confiées à des "hébergeuses", plus âgées, établies de longue date en Mauritanie, qui jouent le rôle d'employeur et de tutrices pour le compte des parents restés au Sénégal. Par ailleurs, certaines jeunes femmes sont accompagnées de leurs enfants, qu'elles font également travailler. Avec le temps, ces jeunes filles et ces jeunes femmes deviennent autonomes, du point de vue économique, et poursuivent leur parcours migratoire.

La société civile en action

Les domestiques immigrées en Mauritanie viennent également d'autres pays d'Afrique subsaharienne : Mali, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Niger, Togo, etc. Elles soutiennent leurs familles, restées au pays, à travers des envois d'argent. La plupart sont arrivées en Mauritanie par la route, après avoir quelquefois subi de lourdes tracasseries en traversant plusieurs frontières. Elles quittent leurs pays d'origine dans des conditions difficiles, souvent après que des intermédiaires leur aient promis un enrichissement facile en Mauritanie qui leur permettra même de financer la traversée vers l'Europe, qui représente l'objectif final de certaines d'entre elles. Toutefois, une fois en Mauritanie, de nombreuses difficultés surgissent avec l'administration, avec leur employeur ou, même, entre elles.

¹³ Laurence Marfaing, « Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale ? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott », Revue Asylon(s), n° 03, Migrations au Sénégal, mars 2008, [http : //www.reseau-terra.eu/article718.html](http://www.reseau-terra.eu/article718.html).

De nombreuses organisations se sont emparées de cette question, et mènent des campagnes de sensibilisation. Outre le syndicat actif, le Comité des femmes et de veille pour les migrations de la Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie, c'est-à-dire le syndicat patronal, organise des activités pour apporter une aide aux victimes. La présidente de ce comité, Moulkheiry Sidiel Mustapha, s'exprimait récemment dans une interview au sujet des activités de son organisation et apportait de nombreuses précisions au sujet de la situation de ces femmes :

« En septembre 2009, dans les locaux du centre pour les migrants de Nouakchott, nous avons organisé un séminaire syndical sur le travail forcé et la traite des personnes dans le cadre de la migration des femmes domestiques. Vingt-cinq femmes, originaires de huit pays différents, ont participé activement à ce séminaire, en présence également de plusieurs associations de migrants et du mouvement des femmes de la CGTM. Nous avons notamment écouté avec beaucoup d'émotion le témoignage de plusieurs jeunes filles gravement exploitées (...). Beaucoup de femmes migrantes se retrouvent à la merci des réseaux qui les ont pris en charge à leur arrivée et à qui elles doivent désormais rembourser de fortes sommes d'argent. On a mis en place un comité de veille, que je préside, en charge d'établir un plan de travail et un partenariat avec les autres acteurs de la société civile actifs sur les questions de traite et de travail forcé des femmes domestiques. [Par ailleurs, ces femmes] viennent de tous les secteurs, des services domestiques, mais aussi du petit commerce, de la coiffure, de la restauration. Il y a même des enseignants qui viennent en Mauritanie espérant trouver des salaires deux à trois fois plus élevés de ce qu'ils peuvent espérer dans leur pays d'origine »¹⁴.

Des difficultés croissantes

Les problèmes rencontrés par ces migrantes démunies, ou presque, sont classiques : salaires très faibles ou non-versement des salaires, mauvais traitements, séquestrations, privations de nourriture et de soins médicaux, horaires de travail excessivement longs, harcèlements et viols par les employeurs ou les intermédiaires, esclavage moderne, etc. Certaines migrantes sont instruites, à l'image des enseignantes qui acceptent des bas salaires afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Les établissements privés d'enseignement, en particulier pour les langues étrangères, comme le Français, prospèrent en Mauritanie depuis quelques années, et constituent les principaux employeurs de ces migrantes qui sont souvent mal payées. Au demeurant, les femmes migrantes travaillant dans des secteurs qualifiés sont peu nombreuses. Certaines possèdent leur propre commerce, souvent spécialisé à destination de leurs concitoyens, par exemple dans la restauration ou la coiffure, comme dans le 5^{ème} arrondissement de Nouakchott où la proportion d'étrangers est importante. Peu de femmes immigrées sont employées dans des entreprises nationales, mais certaines tentent de s'organiser en coopératives, avec difficultés en raison du manque de capacités organisationnelles et d'un cadre incitatif adéquat¹⁵.

Enfin, outre les employées de maison et les enseignantes, de nombreuses jeunes femmes étrangères sont victimes de traite et des réseaux de prostitution, comme l'explique l'étude réalisée par Agathe Kéméalo Telou :

« Les femmes prostituées professionnelles font parfois partie de réseaux qui organisent l'arrivée des filles du Nigéria et du Ghana. Ces dernières, sous prétexte d'un quelconque pacte qu'elles auraient signé avant leur départ du pays d'origine, se sentent liées à leur "Prostituée reine" qui contrôle et dispose de leurs faits et gestes en Mauritanie. Ce qui fait penser à une nouvelle forme d'esclavage. Il est relevé au sein de ce groupe beaucoup de cas de séropositifs et de malades du SIDA, ainsi que d'enfants orphelins victimes du SIDA, qui sont pris en charge par CARITAS Nouadhibou »¹⁶.

¹⁴ « Gros Plan sur Moulkheiry Sidiel Moustapha (CGTM Mauritanie) », International Trade Union Confédération, janvier 2010, www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-moulkheiry-sidiel-html?lang=fr.

¹⁵ A. K. M. Télou, *op. cit.*, p. 38.

¹⁶ *Ibid.*, p. 39.

La presse mauritanienne et sénégalaise s'est fait régulièrement l'écho de cette activité délictueuse. Par exemple :

« Au moment où elles étaient rassemblées par des trafiquants en vue de leur acheminement à Nouakchott, 200 mineures sénégalaises ont été interpellées par la police mauritanienne à Rosso (200 km au sud de la capitale). Toutes âgées de moins de 15 ans, elles ont été acheminées à partir du Sénégal à destination de Nouakchott. (...) Cette nouvelle affaire remet à jour le trafic de jeunes filles de moins de 18 ans, pratiqué du Sénégal vers la Mauritanie, pour alimenter des réseaux de prostitution de plus en plus actifs à Nouakchott et dans plusieurs pays »¹⁷.

Une immigration de travail

Les femmes subsahariennes qui migrent vers la Mauritanie le font généralement de manière régulière, contrairement aux hommes pour qui la Mauritanie représente souvent une étape dans leur parcours pour rejoindre irrégulièrement l'Europe en embarquant sur des bateaux de pêche artisanale pour rejoindre les îles Canaries. D'ailleurs, le centre de rétention des émigrés irréguliers de Nouadhibou, au nord du pays, créé en 2006, compte très peu de femmes¹⁸. L'enquête précitée du BIT confirme cette tendance en montrant que l'ancienneté de la migration varie selon le genre :

« Pour mieux apprécier la durée et la période de résidence, il a été demandé aux enquêtés de préciser le pays où ils ont habité au cours de l'année précédant l'enquête. La répartition des enquêtés par âge et sexe selon le pays de résidence l'année dernière (...) indique que plus de 70 % parmi eux étaient déjà en Mauritanie au cours de l'année passée. Il s'agit surtout des femmes dont 85 % environ étaient sur le sol mauritanien depuis au moins une année. Leur migration est donc plus ancienne que celle des hommes. Une proportion importante de ceux qui n'étaient pas présents en Mauritanie vivait au Sénégal (12,3 %) ou au Mali (8 %).»¹⁹.

La réglementation mauritanienne relative à la migration familiale est souple, même si les conditions de ressources sont parfois un prétexte pour un contrôle plus poussé lors du passage de la frontière. Notons que l'entrée des femmes et des enfants n'est pas facilitée, et qu'elle est parfois combattue malgré les dispositions légales en vigueur. De plus, les mesures ponctuelles prises dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne conduisent parfois les autorités à se montrer insensibles aux spécificités des migrations féminines, même si les initiatives gouvernementales visant à lutter contre l'immigration clandestine ne concernent pas spécifiquement les femmes.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il existe une forte demande pour des employées domestiques et pour des travailleuses sexuelles sur le marché mauritanien, bien que cette demande soit difficile à évaluer. Il est souhaitable, d'une part, que l'Etat encadre l'emploi domestique, en particulier afin d'empêcher les abus susmentionnés. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre politique visant à promouvoir la cohésion sociale des travailleuses immigrées, à faciliter leur accès à l'emploi et à protéger leurs droits syndicaux. Sans être victimes de harcèlement de la part des autorités comme on peut le voir dans d'autres pays, l'accès des travailleuses immigrées aux services de base, comme l'éducation, la santé et la sécurité sociale, demeure problématique.

L'absence de politiques visant à protéger les travailleuses immigrées contre les discriminations et les abus s'explique, plus généralement, par le manque d'efficacité des politiques visant à protéger les travailleurs nationaux. De plus, la question de la préférence nationale en matière d'emploi peut poser problème, comme le montre l'exemple des syndicats des dockers qui ont fait grève en mai 2010, sans succès, afin de fermer leurs emplois aux étrangers.

¹⁷ www.rewmi.com/Prostitution-en-Mauritanie-La-police-arrete-200-mineures-senegalaises_a30104.html, consulté le 12 août 2010.

¹⁸ A. K. M. Télou, *op. cit.*, p.12.

¹⁹ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration-Organisation Internationale du Travail, *op. cit.*, p. 31.

En tout cas, le secteur associatif est pleinement conscient des nombreux problèmes humanitaires et sociaux posés par l'immigration féminine. Bien que les campagnes permettent de sensibiliser le public, la convergence entre le gouvernement et la société civile demeure un objectif lointain, pour l'instant. Cet objectif est essentiel, mais la société civile semble, pour l'instant, crier dans le désert. Les autorités reconnaissent le diagnostic réalisé par les associations, mais l'Etat semble incapable de concevoir des politiques publiques dans ce domaine et, plus généralement, dans d'autres domaines.

Conclusion

La problématique des rapports entre genre et migration se pose de façon croissante dans le contexte mauritanien, mais la politique migratoire, largement inspirée de l'extérieur dans le cadre de la coopération internationale, n'a pas encore intégré la dimension du genre. Cela s'explique par le fait que les instruments de la gestion politique des migrations en Mauritanie sont, actuellement, progressivement mis en place.

Certes, les Mauritaniennes n'ont pas encore acquis une grande autonomie en matière de migration en dehors du cadre du regroupement familial ou, dans une moindre mesure, de celui des études à l'étranger. De nombreux cas de migration individuelle semblent exister cependant, même si les statistiques en la matière font souvent défaut. Il est important de rappeler, toutefois, que de nombreuses jeunes femmes mauritaniennes sont victimes de la traite, concernant notamment les migrantes en partance vers les pays du Golfe. La société civile mauritanienne et la diaspora dénoncent souvent ce phénomène observé, mais les pouvoirs publics sont restés passifs jusqu'à présent.

Enfin, les migrations de femmes en Mauritanie concernent essentiellement des travailleuses domestiques sénégalaises. Dernièrement, ces dernières s'organisent et revendiquent leurs droits auprès des autorités de leur pays d'origine et de celles de leur pays d'accueil. Les réseaux de traite et de prostitutions sont également très actifs en Mauritanie où sont amenées des jeunes femmes issues d'autres pays africains.

Recommandations

Les recommandations qui suivent préconisent la mise en place des instruments politiques adéquats afin de créer une approche migratoire échappant aux discriminations, en général, et de genre, en particulier.

- Dresser un état des lieux des acteurs, des problèmes et des enjeux de la migration nationale et internationale en Mauritanie ;
- Mettre en place un mécanisme de collecte et de traitement des données sur les migrations attentif à la dimension genre ;
- Améliorer la connaissance de la migration de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie par la réalisation d'études spécifiques portant notamment sur la migration de transit et sur les qualifications des travailleurs étrangers en rapport avec l'offre de travail ;
- Dresser le profil social et professionnel de la travailleuse migrante, en mettant l'accent sur le lien entre l'emploi et les compétences ;
- Dresser un état des lieux des problèmes que rencontrent les travailleuses migrantes ;

- Intégrer la protection des droits des travailleurs et travailleuses migrant(e)s ;
- Mettre en œuvre la législation existante sur l'esclavage et la traite des personnes ;
- Remplir le vide juridique en matière migratoire, en particulier les aspects liés au genre ;
- Renforcer et appliquer les mesures sanctionnant les auteurs des violations des droits des travailleuses et travailleurs migrant(e)s et des membres de leurs familles en facilitant le recours à la justice ;
- Rédiger une convention collective régissant le secteur des travailleuses et travailleurs migrant(e)s, avec la participation de ces derniers ;
- Favoriser la mobilisation syndicale en faveur d'une nouvelle convention de l'OIT sur les domestiques ;

- Proposer un cadre stratégique d'intervention du gouvernement dans le domaine des migrations ;
- Créer une institution opérationnelle interministérielle chargée des questions migratoires, pour les Mauritaniens de l'étranger, avec un département chargé de la dimension genre ;
- Réactiver le Comité tripartite mis sur pied en 2004 pour gérer les questions de migration ;
- Assistance juridique, intervention près de la police et de la gendarmerie, formation et sensibilisation des forces de l'ordre aux droits et devoirs des migrant(e)s ;
- Etudier la possibilité de régulariser la situation des travailleuses et travailleurs clandestin(e)s et favoriser la naturalisation des plus ancien(ne)s ;
- Fournir une assistance légale aux travailleuses et travailleurs migrant(e)s engagé(e)s dans une procédure judiciaire ;
- Initier des actions de formation en collaboration avec les pays d'origine et la société civile au profit des femmes domestiques mauritaniennes et étrangères ;
- Impliquer la société civile et l'expertise nationale et internationale sur les sujets de la migration et du genre ;

- Assurer un véritable ancrage de la gestion de la main-d'œuvre étrangère par rapport à la stratégie nationale de l'emploi.
- Assurer une meilleure synergie de gestion de la main-d'œuvre étrangère sur la base de la politique de gestion de l'accès, du séjour et de l'installation des étrangers en Mauritanie conduite par le Ministère de l'Intérieur.
- Améliorer la gestion de la migration de la main-d'œuvre étrangère et la protection sociale des travailleurs financés par l'OIM.
- Prendre en compte, dans le cadre du nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP - en cours d'actualisation), les questions de migration de main-d'œuvre en rapport avec l'offre de travail et de qualification des travailleurs.
- Assoir une base de données sur les métiers ou qualifications rares chez les nationaux et qui peuvent faire intervenir la main-d'œuvre étrangère dans la perspective de favoriser l'emploi des nationaux sans porter préjudice aux ressortissants de pays amis, notamment ceux qui abritent une communauté mauritanienne.

Bibliographie

- Ahmed Salem, Zekeria, « La migration irrégulière en Mauritanie : aspects sociopolitiques », CARIM, mai 2010.
- Ba, Cheikh Oumar, « Migrations régionales et relations de genre dans la vallée du fleuve Sénégal », *Africa Development*, n° 3-4, vol. XXIII, 1998, pp. 95-119.
- Bensaad, Ali, « L'irrégularité de l'immigration en Mauritanie : une appréhension nouvelle, conséquences d'enjeux migratoires externes », CARIM, 2008.
- Bensaad, Ali, « Mauritanie : la dimension politique et sociale des migrations », dans *Philippe Fargues* (dir.), *Migrations méditerranéennes*, Rapport 2008-2009, Florence, CARIM, octobre 2009.
- Comoe, Elise Fiédin, « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », *African Population Studies Vol.20 n°1/Étude de la population africaine vol. 20 n° 1*, pp. 90-117.
- Groupe des ONG Nationales pour le Suivi-Evaluation de la Mise en Œuvre de la CEDEF en Mauritanie, *Rapport alternatif des ONG sur la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes*, UNIFEM, Nouakchott, mars 2007.
- Lesourd, Céline, « Au bonheur des dames. Femmes d'affaires mauritaniennes de nos jours », Thèse de Doctorat en Anthropologie Sociale, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006.
- Lesourd, Céline, « Capital Beauté. De quelques riches femmes maures », *Politique africaine*, n° 107, 2007, pp. 63-80.
- Lesourd, Céline, « Routes commerçantes. Itinéraires de femmes. De quelques 'big women' mauritaniennes d'hier et d'aujourd'hui » in Cheikh Mériem et Perladi Michel (ed.), *Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée*, Casablanca, Le Fennec, 2009.
- Marfaing, Laurence, « Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale ? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott », *Revue Asylon(s)*, n° 3, Migrations au Sénégal, mars 2008, [http : //www.reseau-terra.eu/article718.html](http://www.reseau-terra.eu/article718.html).
- Ministère de l'Emploi, de la Réinsertion et de la Formation professionnelle - Direction de l'Emploi, *Étude sur la situation de la Main-d'œuvre étrangère en Mauritanie*, Nouakchott, mai 2007.
- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration-Organisation Internationale du Travail, *Enquête sur la migration de main-d'œuvre étrangère en Mauritanie*, Nouakchott, Bureau d'Étude BESTAT, mai 2010.
- Hould H'meyada, Mohamed et Ould Lafdal, Mohameden, *Enquête sur les Filles domestiques en Mauritanie*, UNICEF, janvier 1999.
- Simard, Gisèle, *Petites commerçantes de Mauritanie : Voiles, Perles et Henné*, Paris, Karthala, 1996.
- Kéméalo Télou, Agathe, « Conditions de vie et de travail des femmes et hommes migrant(e)s d'Afrique de l'Ouest en Mauritanie », Genève, Bureau international du Travail, avril 2009.